

Le Conseil de direction de la Société d'études économiques et statistiques exprime ses sentiments les plus déferents à M. Henri PONSOT, ancien Résident général au Maroc, nommé ambassadeur de France à Ankara. Il le prie de bien vouloir trouver ici l'expression de sa gratitude pour l'appui bienveillant qu'il a accordé au « Bulletin économique » depuis sa création et pour ses directives éclairées qui ont permis la meilleure collaboration du Conseil de direction avec les services publics du Protectorat.

## NOTE DE LA RÉDACTION

### Politique économique du Maroc

*Les mois écoulés ont consacré la naissance d'organismes qui permettront peu à peu au Maroc de mieux préciser sa politique économique et de faire entendre plus vigoureusement sa voix.*

Tandis que sur le plan métropolitain prenait corps, au ministère des affaires étrangères, un sous-secrétariat d'État plus spécialement chargé de l'examen des protectorats nord-africains, confié à un ancien collaborateur du Maroc, M. Pierre Vienot, dans le cadre marocain une institution nouvelle : le comité permanent de défense économique était doté, le 30 mai dernier, d'attributions consultatives pour toutes les questions concernant les intérêts de l'agriculture, de la colonisation, du commerce et de l'industrie. S'appuyant sur une direction des affaires économiques créée en même temps que la direction des affaires politiques, le comité permanent de défense économique permettra de dégager l'opinion marocaine (1).

Enfin, le congrès des chambres de commerce françaises de la Méditerranée, tenu à Casablanca le 12 mai dernier, a permis au Maroc de s'associer étroitement aux vœux formulés par les représentants des intérêts de la métropole et de diverses provinces de l'Afrique du Nord.

Par ailleurs s'est poursuivi le travail d'aménagement des relations algéro-marocaines. A partir du 1<sup>er</sup> juillet les produits agricoles d'origine marocaine expédiés en transit international à travers l'Algérie échappent désormais à la taxe de 0,50 par quintal instituée par les déléguations financières en 1935. En outre, le 7 mai 1936, un arrêté a fixé la nature et le volume du contingent de produits marocains admis en franchise en France comme suite à une conférence des contingents, au cours de laquelle le Maroc et l'Algérie ont confronté leurs besoins d'exportation.

(1) Cf. Note sur le comité de défense économique, p. 201.

*Les statistiques de l'Office chérifien d'exportation (2) prouvent assez que la capacité d'absorption du marché français n'a nullement atteint un point de saturation et témoignent en particulier que l'Ouest de la France consomme beaucoup moins de primeurs que l'Est. A raison du décalage entre les périodes de production en Algérie et au Maroc, il convient surtout de restreindre les expéditions marocaines au fur et à mesure de l'extension des arrivages algériens, pour tout dire le problème essentiel consiste à échelonner le contingentement dans le temps.*

### Instabilité des revenus du Maroc par rapport à ses charges

*Cette expansion constante de la production marocaine de fruits et primeurs constitue un précieux symptôme. C'est un signe également favorable que la fermeté des ventes de phosphates en dépit de la chute de consommation européenne et de la crise de transferts en Allemagne. Il suffit de rappeler que le rendement de l'Office chérifien, de 1921 à 1935, a atteint 14 millions de tonnes, et que l'Office, en échange d'une mise de fonds initiale de 36 millions de francs, a versé à l'État chérifien près de 841 millions de francs, soit une somme presque équivalente au montant des recettes budgétaires prévues pour 1936 (3).*

*Ainsi s'affirme la puissance de l'effort minier dont il est significatif de marquer le caractère traditionnel au Maroc. Au regard de ces facteurs réconfortants, il faut néanmoins donner toute leur importance aux déplorables effets des difficultés climatiques et des pluies incessantes sur la production céréalière marocaine, comme le met en relief notre chronique des conditions atmosphériques du 2<sup>e</sup> trimestre (4).*

(2) Le Maroc n'intervient que pour 200.000 quintaux dans la consommation française de légumes. Cf. les graphiques de l'Office chérifien d'exportation, cartogramme de publicité et de vente des primeurs marocaines, p. 205 et 224.

(3) Cf. p. 212. Les enseignements de l'Annuaire économique, p. 190.

(4) Cf. Les conditions atmosphériques du 2<sup>e</sup> trimestre et leurs répercussions économiques, p. 210.

Et l'on retrouve à nouveau cette difficulté continue pour l'économie marocaine d'équilibrer des charges constantes (1) par des revenus d'oscillation aussi brutale. L'amenuisement progressif des ressources d'emprunt, le fléchissement de la circulation fiduciaire de 565 millions de francs en janvier 1935 à 484 millions à cette date et, en particulier, la diminution des grosses coupures (2), l'abaissement de l'activité de la construction (131 millions de francs en 1935 contre 195 en 1934) (3), la diminution de la consommation affectant plusieurs produits, témoignent ainsi d'une certaine gêne.

Par ailleurs divers indices accusent une résistance manifeste à la crise : fermeté de la consommation d'électricité, essor accru du tourisme, chiffres amoindris de faillites (161 en 1935 contre 201 en 1934) et de protêts, sérieuse amélioration des exportations de moutons et des œufs de volaille, etc. (4).

### Politique sociale marocaine

Les devoirs de notre mission colonisatrice font naître des charges nouvelles auxquelles le Maroc devra s'adapter en dehors des initiatives régulières de politique indigène en matière d'organisation corporative (5), de lutte contre l'usure (6), d'adaptation professionnelle (7), de protection de la santé physique (8); des réformes plus générales s'ébauchent.

L'activité sociale qui s'est manifestée dans la métropole devait en effet se traduire au Maroc par certaines répercussions. Dans l'ordre législatif, ont été promulgués, le 18 juin, une série de décrets concernant le paiement des salaires, les économats, le marchandage et le contrat de sous-entreprise, les cautionnements, la durée du travail et le salaire minimum des ouvriers.

A ce dernier point de vue, il a été nettement stipulé que le salaire minimum des ouvriers et employés ne saurait être inférieur à 4 francs par jour. Réforme décisive si l'on tient compte de l'état présent du prolétariat indigène tel que le fait ressortir notamment la condition des habi-

lants des « Bidonville », grandes agglomérations parasitaires installées aux abords des cités marocaines, et dont on vient de décider la suppression progressive (9).

D'autre part, les grèves de Casablanca et de Fès ont eu pour résultat une majoration de la rémunération ouvrière dont on peut évaluer le montant, compte tenu de la réduction de la journée de travail, à environ 30 % des barèmes antérieurs. Ces réformes sociales et l'accroissement de la rémunération ouvrière porteront des répercussions sévères sur le prix de revient de la fabrication marocaine. Pour la seule industrie du crin végétal, on estime en effet que le pourcentage des salaires atteint 90 % des charges. Or, dépourvu de toute autonomie tarifaire, le Maroc n'a point la ressource de compenser; comme la France, le relèvement de ses prix de revient par une élévation des taxes à l'importation. La politique sociale du Maroc appelle ainsi l'aménagement du régime actuel de protection tarifaire ou contractuel.

A défaut, risque de s'exagérer encore le déséquilibre actuel des échanges commerciaux dont le déficit tient d'ailleurs surtout à la balance commerciale du Maroc avec les pays étrangers, soit 412 millions de francs en 1935, c'est-à-dire les 4/5 du déficit total de la balance commerciale du Maroc. On ne saurait en vouloir au Maroc de rappeler ici à ses fournisseurs étrangers que, pour l'instant, et par l'intermédiaire des avances du Trésor français, c'est la France qui règle l'excédent des achats du Maroc sur ses ventes à l'étranger (10).

En ce sens, les importations japonaises, fortement ralenties pendant le premier trimestre de 1936 — 13 millions de francs au cours du premier trimestre 1936 contre 32 pendant le trimestre de 1935 — par suite de l'engorgement du marché local des cotonnades, ont repris ces derniers mois leur mouvement ascendant (11).

En dernière analyse, le courant d'importation du Maroc ne se maintiendra que dans la mesure où le pays élargira son pouvoir d'achat. C'est l'enrichissement pacifique du Maroc qui commandera demain aussi bien ses achats au dehors que l'extension du niveau de vie de sa population. Vérité qu'on ne saurait se lasser de répéter.

(1) Valeur de la propriété rurale et dettes hypothécaires en Afrique du Nord, p. 203.

(2) Montant de la circulation fiduciaire au Maroc, p. 241.

(3) Cf. pourtant les chiffres fournis pour Tanger, p. 215.

(4) Graphiques et tableaux de la production agricole, p. 205.

(5) Cf. Société coopératives de pêcheurs indigènes du Sous, p. 216.

(6) Intervention des sociétés de prévoyance dans la lutte contre la formation d'un prolétariat indigène, p. 249.

(7) L'industrie du fil d'or au Mellah de Fès, p. 185.

(8) Les piscines municipales à Casablanca, p. 254.

(9) Conditions économiques et niveaux de vie des travailleurs indigènes du douar Doum, p. 177.

(10) Rapport du service du commerce sur la navigation et le mouvement commercial au Maroc en 1935, p. 222.

(11) Mouvement du commerce extérieur du Maroc pendant les premiers mois de 1936, p. 221.